



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénurie d'animateurs saisonniers dans les centre de loisirs

Question écrite n° 10019

Texte de la question

M. Victor Catteau appelle l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la pénurie d'animateur saisonnier en centre de loisirs auprès de mineurs. Effectivement, bien que le Gouvernement ait mis en place en 2022 un plan « pour le renouveau de l'animation en accueil collectif de mineurs », le secteur reste aujourd'hui sous tension et l'été 2023 sera à nouveau un défi pour les structures d'accueil. Sur les 350 000 postes d'animateurs disponibles cet été, 30 000 ne seront pas pourvus. Les collectivités et les centres d'accueil de mineurs sont contraints à l'annulation de séjour ou à la réduction des capacités d'accueil par manque de main d'œuvre. Les directeurs sont poussés au recrutement d'animateurs non diplômés et le quota imposant 50 % d'animateurs diplômés au minimum complexifié davantage l'organisation, faisant également peser une pression sur les animateurs diplômés devant être présent plus souvent. Le BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateurs), qui représente le diplôme majoritaire chez les animateurs saisonniers, constitue une charge financière allant de 500 à 1 000 euros pour des jeunes, souvent étudiant, ayant l'envie de travailler auprès d'enfants et d'adolescents sur leurs congés scolaires. Bien que des aides existent, elles restent rares et ne suffisent pas. De plus, ce même diplôme nécessite souvent d'effectuer un stage, qui n'engage pas de rétribution financière. Finalement, l'obtention du BAFA permet d'occuper des postes trop peu rémunérés, soumis au contrat d'engagement éducatif (CEE), permettant une rémunération journalière se situant entre 25 et 40 euros. L'ensemble de ces facteurs font qu'en dépit de la hausse démographique, le nombre de diplômés du BAFA est passé de 49 261 en 2017 à 46 239 en 2022. Dans un secteur où les besoins sont en constante croissance, le manque d'attractivité du diplôme et le manque de moyens humains engendré ne peut que mener à une situation de tension qui pèsera sur les structures d'accueils, les parents et surtout les mineurs, méritant d'être encadrés par des personnes mieux rémunérées, plus nombreuses et plus compétentes. Il souhaiterait donc connaître les dispositifs que souhaite mettre en place le Gouvernement pour redonner de l'attractivité à ce diplôme ainsi qu'à l'emploi des animateurs saisonniers.

Texte de la réponse

Les assises de l'animation ont été lancées par la secrétaire d'État en charge de la jeunesse et du service national universel le 24 novembre 2021 afin de répondre aux profondes difficultés rencontrées par la filière de l'animation, tant dans le secteur périscolaire qu'extrascolaire. Suite à ces assises, le Gouvernement a présenté le 22 février 2022 le plan « pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs », qui comprend 25 mesures pour un investissement total de 64 millions d'euros. Ce plan volontariste a l'ambition d'apporter à la fois des réponses rapides à mettre en œuvre, de nature à dynamiser le secteur, et des solutions structurelles de plus long terme. Ces réformes ont trois objectifs : - pour les enfants et les familles, garantir une qualité optimale des accueils collectifs de mineurs ; - pour les animateurs, améliorer les conditions de formation et d'emploi, que l'on soit un jeune engagé dans l'animation pour une période courte ou un professionnel ; - pour les opérateurs publics et privés des accueils collectifs de mineurs, solidifier les modèles économiques et soutenir l'ambition éducative. Plusieurs mesures ont été déjà mises en œuvre. Ainsi, ce sont près de 1 000 animateurs non qualifiés qui vont pouvoir bénéficier d'une formation certifiante avec le soutien de l'État, renforçant ainsi la

professionnalisation nécessaire du secteur et la protection des mineurs. L'accès au BAFA a été soutenu : en complément de l'abaissement de l'âge d'entrée en formation BAFA à 16 ans, , une aide de 200 euros a été accordée à 27 000 jeunes pour se former au BAFA, une aide 100 euros a été mise en place pour les volontaires du service civique désireux de s'y former également. Enfin, l'aide nationale de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a été doublée à compter de 2023. Ces mesures ont déjà permis d'amorcer une relance du BAFA, qui s'est traduite par une hausse de 37% du nombre de BAFA délivrés en 2022. Elles ont contribué à rendre possible la tenue de nombreux séjours cet été en augmentant le nombre d'animateurs qualifiés disponibles. Le plan d'action « pour un renouveau de l'animation » contient également des mesures de moyen terme constituant une feuille de route qu'il revient au comité de filière animation de préciser par la concertation. Ce comité consultatif, installé en octobre 2022, réunit les différentes parties prenantes de la filière animation (financeurs, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, fonction publique territoriale et organisations professionnelles, organisations syndicales et associations familiales). Il a d'ores et déjà remis des avis à la secrétaire d'État le 11 mai et le 11 juillet 2023, qui ont permis de faire émerger des consensus et de formuler des propositions concrètes, sur de nombreux champs du secteur, de la réforme du contrat d'engagement éducatif (CEE), à la gratification des stages pratiques BAFA, et à l'intégration des jeunes animateurs volontaires. Ces avis sont disponibles sur la page dédiée de jeunes.gouv.fr. Sur la réforme du CEE, le comité de filière a exprimé un consensus sur l'opportunité de relever le minimum légal de la rémunération du contrat d'engagement éducatif s'est déclaré majoritairement favorable à un relèvement à 50 euros brut par jour, tout en souhaitant que l'impact de ce relèvement s'inscrive dans une trajectoire qui garantisse la pérennité des organisations qui accueillent les mineurs. Cette étude prendra en compte la politique globale de soutien au départ en vacances menée par le Gouvernement, notamment avec la création du Pass colo. En cette rentrée, le comité de filière poursuit ses travaux afin de nourrir ses propositions de réformes au Gouvernement, en envisageant ensemble, et avec leurs spécificités respectives, l'animation volontaire et l'animation professionnelle, et ce, pour répondre aux enjeux de l'activité périscolaire, de l'activité extrascolaire sans hébergement et de l'activité extrascolaire avec hébergement. Ces propositions doivent permettre de renforcer la filière de manière systémique, en améliorant les conditions d'emploi et de rémunération, l'accès à la formation, les perspectives d'évolutions professionnelles et ainsi améliorer l'attractivité des engagements et métiers de l'animation. Ainsi, dans la logique partenariale du comité de filière animation, le Gouvernement poursuit son action pour l'attractivité du secteur, la revalorisation et la promotion de l'animation dans tous les territoires et pour tous les enfants, afin de répondre durablement au défi de l'emploi et de la pénurie de main-d'œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Victor Catteau](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10019

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Jeunesse et service national universel](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6392

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11524